



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Iraq

Question écrite n° 5689

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la guerre en Iraq. Il désire connaître la position de la France au sujet de ce conflit qui perdure.

## Texte de la réponse

Depuis la chute du régime de Saddam Hussein, la France a réaffirmé sa présence en Irak. Elle a été l'un des tous premiers pays à réactiver à Bagdad sa mission diplomatique (le 29 avril 2003). Elle continue de se mobiliser pour venir en aide au peuple irakien en apportant une aide humanitaire et en engageant des actions de coopération. La France a plaidé pour un rétablissement rapide de la souveraineté de l'Irak, laquelle est intervenue le 28 juin 2004. Elle a souhaité que cette étape constitue une véritable rupture avec le régime d'occupation et que les gouvernements en fonction depuis lors, intérimaires puis élus, disposent de l'intégralité des attributs de la souveraineté et d'une pleine autorité pour gouverner le pays. À cet égard, la France plaide en faveur d'un retrait des forces étrangères selon un horizon défini en concertation avec les autorités irakiennes. Elle considère que cette perspective est de nature à favoriser un exercice plus responsable des prérogatives de gouvernement de ces dernières, et est susceptible de conduire à un processus politique plus inclusif, qui associe les diverses composantes de la société irakienne. À ce dernier égard, la France a proposé d'offrir le cadre des négociations entre les différentes parties irakiennes pour régler les questions qui demeurent en suspens pour un apaisement de la situation politique. C'est dans cet esprit que les 31 mai et 1er juin 2008, le ministre des affaires étrangères et européennes s'est rendu en Irak pour la seconde fois en neuf mois. Il a été le premier des ministres à se rendre, au cours d'un seul déplacement, aussi bien dans le sud (Nassiriyah) qu'au nord (Ebril) et dans la capitale (Bagdad), manifestant ainsi la solidarité de la France envers le peuple irakien dans son ensemble et son encouragement aux efforts de réconciliation nationale. La France mettra à profit sa présidence de l'Union européenne pour convaincre ses partenaires de se réinvestir dans ce champ à leur tour. La France est engagée dans la coopération pour la reconstruction du pays tant à titre bilatéral (pour lequel sa contribution depuis 2003, en termes de coopération et d'action humanitaire, s'élève à 24,7 millions d'euros) qu'à titre européen et multilatéral. À travers ces orientations, la France entend également contribuer au règlement de la question des réfugiés, notre objectif devant être de permettre aux Irakiens de rester dans leur pays. Elle participe à l'effort international en faveur des Irakiens les plus vulnérables (personnes réfugiées, déplacées, menacées), qui ont des liens avec elle, en accueillant quelques centaines d'entre eux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5689

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 octobre 2007, page 5879

**Réponse publiée le** : 2 septembre 2008, page 7509